

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par
Mme Clergeau

ARTICLE 27

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« , la décision de l'organisme débiteur »

les mots :

« débiteur, la décision de ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.